



*Communiqué de presse
Paris, le 21 octobre 2019*

Pollution : l'Etat et les collectivités avancent ensemble pour améliorer la qualité de l'air en Ile-de-France

Julien Charles, préfet, secrétaire général aux affaires régionales, les collectivités franciliennes et les associations étaient réunis ce jeudi 21 novembre, en présence de Jean-Luc Fugit, député de la 11^e circonscription du Rhône, président du conseil national de l'air et rapporteur de la loi d'orientation des mobilités, pour faire le bilan de la mobilisation conjointe de l'Etat et des collectivités pour l'amélioration de la qualité de l'air en Ile-de-France. Près de deux ans après l'adoption du Plan de protection de l'atmosphère et de la feuille de route pour la qualité de l'air, l'Etat et les collectivités sont d'ores et déjà engagés dans des actions multiples, notamment en matière de régulation du trafic routier et de chauffage au bois, qui sont les deux principales sources de pollution de l'air.

Réduire la pollution due au chauffage au bois

Le chauffage au bois est une source majeure de pollution de l'air, le feu d'une cheminée avec un foyer ouvert émettant autant de particules qu'une voiture diesel qui aurait parcouru 4 500km.

Aussi, pour réduire la pollution aux particules due au chauffage au bois, l'ADEME et la Région Ile-de-France ont signé une convention qui instaure une prime destinée à remplacer les équipements de chauffage au bois anciens par des équipements plus performants. Grâce à cette convention, un particulier peut bénéficier désormais d'une aide de 1 000 à 2 000 € pour remplacer sa cheminée par un poêle à bois plus performant.

Réguler la circulation des véhicules les plus polluants et proposer des alternatives à la voiture

Alors qu'un million de Franciliens est encore exposé aux dépassements des valeurs limites de dioxyde d'azote, l'Etat et les collectivités se sont engagés à limiter le trafic routier, soit au travers d'actions visant à offrir des alternatives à la voiture aux Franciliens, soit en limitant la circulation des véhicules les plus polluants.

En matière de limitation des véhicules les plus polluants, 51 communes de la Métropole du Grand Paris se sont ainsi engagées depuis le 1^{er} juillet 2019, avec l'aide de l'Etat, dans la mise en place de la zone à faible émission. En outre, Ile-de-France mobilités et ses opérateurs mettent en œuvre un plan ambition de transition énergétique de leurs bus.

Afin de proposer des alternatives à la voiture, l'Etat a pour objectif, d'une part, de tripler la part modale du vélo d'ici 2024. A cet égard, 11 projets franciliens ont été lauréats de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » lancé par le Premier ministre en 2018.

Etat et collectivités se mobilisent, d'autre part, pour promouvoir le développement du transport fluvial afin de désengorger les routes. Paris et la métropole du Grand Paris, lauréats de l'ADEME, sont particulièrement engagés sur cette voie. En 2018, le préfet d'Ile-de-France, préfet de Paris, Michel

Cadot, a également signé une convention avec la Société du Grand Paris, la ville de Paris, HAROPA et Voies navigables de France pour favoriser le transport fluvial dans l'évacuation des déblais et l'approvisionnement des chantiers du Grand Paris Express. Cette convention a, très concrètement, donné naissance à une nouvelle plateforme de tri à Bonneuil-sur-Marne.

Deux ans après, plus de la moitié des projets sont en cours de réalisation


L'Etat et les collectivités ont fait le bilan de l'avancement des engagements pris pour la qualité de l'air il y a un peu moins de deux ans, lors de l'adoption du plan de protection de l'atmosphère, en janvier 2018 et de la feuille de route pour la qualité de l'air, en mars 2018.

60% des 25 « défis » du Plan de protection de l'atmosphère sont ainsi d'ores et déjà engagés. Le secteur industriel a, par exemple, effectué toutes ses actions (contrôle des installations de combustion, arrêtés renforçant les prescriptions pour les sites polluants ...).

Les 200 actions portées par les collectivités dans la Feuille de route pour la qualité de l'air adoptée en mars 2018 se concrétisent dans les territoires, plus de la moitié des projets étant en cours de réalisation.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 @Prefet75_IDF